

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2019

CONCOURS INTERNE

4^{ème} épreuve d'admissibilité

QUESTIONS SOCIALES

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve de questions sociales consistant en la rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier.

L'épreuve de questions sociales a pour objet, à partir d'une mise en situation au sein de l'administration, d'apprécier la maîtrise par le candidat des connaissances de base dans cette matière, sa compréhension des enjeux et sa capacité à relier les approches juridique, financière et institutionnelle pour construire une analyse et formuler des recommandations. Il ne s'agit pas d'une note de synthèse et la seule exploitation du dossier fourni ne permet pas de répondre à la question posée.

Cette épreuve n'est pas une épreuve de droit de la sécurité sociale ni de droit du travail mais suppose de disposer d'un socle de connaissances juridiques dans les deux grands domaines des politiques sociales :

- les politiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- les politiques de protection sociale et de solidarité.

Elle doit permettre de mesurer la maîtrise par les candidats des principaux enjeux des politiques sociales (enjeux démographiques et sociétaux, financiers, de gouvernance, européens et enjeux d'efficacité).

Le dossier fourni en appui, qui ne dépasse pas vingt-cinq pages, doit être utilisé par le candidat pour appuyer sa démonstration grâce à l'exploitation de documents de réflexion voire de données chiffrées. Le candidat doit faire preuve de cohérence et de clarté dans ses analyses et formuler des propositions argumentées et opérationnelles.

SUJET

La question de la pauvreté constitue un défi permanent pour toute démocratie.

En France, malgré une multitude de plans, de mesures plus ou moins larges et, même si des avancées incontestables ont été obtenues, ces politiques continuent à buter sur des obstacles persistants et à produire un certain nombre d'effets pervers.

Conseiller technique au cabinet du Premier ministre, vous rédigerez une note d'analyse et de propositions visant à rendre plus efficaces les politiques de lutte contre la pauvreté.

	Documents joints	Pages
1.	« Près du quart de la population européenne est toujours en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2016 », DREES, <i>Etudes et résultats</i> , octobre 2018, n° 1088 (extrait).	1
2.	« L'évolution de la pauvreté en France de 2008 à 2016. Mesures et perceptions », Jean-Luc Outin, membre de l'Onpes, économiste et chercheur associé au centre d'économie de la Sorbonne, octobre 2018, <i>Cahiers de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale</i> , n°2.	2 et 3
3.	« Ascenseur social en France : l'OCDE sonne l'alarme », Grégoire Normand, 15 juin 2018, <i>La Tribune</i> (extraits).	4 et 5
4.	« Le temps des passions tristes. Inégalités et populisme », François Dubet, <i>Le Seuil</i> , 2019, pages 7 à 12.	6 à 8
5.	« La protection sociale en France et en Europe en 2016 » Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2018, DREES, Dossier de presse, 20 juin 2018 (extraits).	9 à 11
6.	« Aider pour intégrer », Pierre Laroque, président de la section honoraire au Conseil d'Etat. <i>Libération</i> , 4 janvier 1988.	12
7.	« En 2014, le soutien à l'Etat-Providence vacille » Régis Bigot, Emilie Daudey et Sandra Hoibian, note de synthèse n° 11, <i>Credoc</i> , septembre 2014 (extraits).	13 et 14
8.	« Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires », Joëlle Martinaux et Mathieu Klein, propositions du groupe de travail n° 6, <i>Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes</i> , mars 2018 (extraits).	15 et 16

Liste des sigles :

AAH :	Allocation adultes handicapés
API :	Allocation parent isolé
ASE :	Aide sociale à l'enfance
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CDD :	Contrat à durée déterminée
CNLE :	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CNRPA :	Comité national des retraités et personnes âgées
CREDOC :	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DARES :	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DGCS :	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DREES :	Direction de la recherche, de l'évaluation et des statistiques
FSL :	Fonds de solidarité pour le logement
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ONDAM :	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
ONPES :	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
PDALPD :	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PIB :	Produit intérieur brut
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
SMIC :	Salaire minimum de croissance

[...]

En 2016, 118 millions de personnes sont en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union européenne (UE-28), soit 23,5 % de la population, selon un indicateur composite mesurant la pauvreté monétaire, la privation matérielle et l'exclusion, totale ou partielle, du marché du travail. Tous les ménages ne sont pas uniformément confrontés à la pauvreté. Les femmes, les jeunes et les personnes sans emploi ou en situation d'isolement sont généralement les plus concernés. La situation est très contrastée en Europe, où les écarts ont eu tendance à s'accroître entre pays après la crise de 2008 et les politiques d'ajustement menées. Les pays du sud de l'Europe, les plus touchés, ont vu leur situation relative se dégrader, à l'inverse de la plupart des pays de l'Est. Quoiqu'en légère hausse depuis 2008, la pauvreté monétaire se situe en France à l'un des plus bas niveaux de l'UE-28 (14 % en 2016), grâce au système socio-fiscal. L'Union européenne à 27 (hors Croatie) a fixé un objectif de réduction de 20 millions du nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018. Pourtant, en 2016, on compte 1 million de personnes pauvres ou exclues de plus par rapport à 2008. Les hausses les plus prononcées concernent la pauvreté monétaire et la population vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, tandis que la privation matérielle sévère recule.

[...]

Résumé

1. L'étude dresse les principales tendances de la pauvreté et de l'exclusion sociale depuis 2008, date de l'émergence de la crise économique. Cette date correspond également au début de la période examinée pour le suivi de l'objectif de réduction de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Après une phase de hausse importante intervenue entre 2008 et 2011, les taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et à 50 % baissent modérément au cours des deux années suivantes puis se stabilisent à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux atteints avant la crise. S'élevant à près de 8,8 millions en 2016, le nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % est supérieur de 800 000 à ce qu'il était avant la crise.

2. À cet égard, la prise en compte de l'indicateur de pauvreté ancrée dans le temps (en 2008), neutralisant l'impact de l'évolution de la distribution des revenus à long terme, confirme globalement ce constat avec une tendance à la baisse de la pauvreté monétaire au seuil de 60 % en 2016.

3. En 2016, parmi la population pauvre sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian, 57 % a un niveau de vie inférieur au seuil de 50 %, soit un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 855 euros par mois. La part de cette population a augmenté de 1,4 point depuis 2008 avec une stabilisation à un niveau élevé depuis 2013.

4. Au-delà des taux de pauvreté concernant l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire, des écarts très importants sont à souligner entre les groupes selon l'âge et les situations familiales ou professionnelles. Ils montrent que la pauvreté monétaire touche particulièrement les familles nombreuses et les familles monoparentales, les jeunes de moins de 18 ans, les chômeurs, les travailleurs indépendants et les salariés en emplois précaires.

5. Les transferts sociaux et fiscaux réduisent très sensiblement l'extension de la pauvreté monétaire. Pour l'année 2015, le taux de pauvreté monétaire à 60 % baisse de 8,1 points. Ils ont un impact particulièrement significatif sur la situation des personnes les plus touchées et les plus pauvres. Les aides au logement, les prestations familiales et les minima sociaux contribuent le plus à atténuer l'ampleur de la pauvreté et son intensité.

6. Toutefois la stabilisation globale de la pauvreté monétaire à un niveau élevé s'accompagne d'une cristallisation de la situation d'une partie croissante de la population pauvre. En 2015, les ménages en situation de pauvreté monétaire durable (trois années de suite) représentent 6,7 % de l'ensemble des ménages ordinaires, contre 5,1 % en 2009. La part des ménages durablement en situation de pauvreté monétaire s'est significativement accrue entre ces deux années, en particulier entre 2012 et 2015 où elle passe de 49 % à 52 % de la population pauvre (au seuil de 60 %). Autre indice de cette cristallisation, la nette augmentation de la part de personnes percevant le RSA depuis plus de trois ans (+ 11 points entre 2011 et 2015) qui témoigne de l'enfermement dans les minima sociaux d'insertion.

7. L'approche par les conditions de vie indique une tendance à la baisse de la pauvreté malgré la période de crise économique. Ce paradoxe s'explique en partie par l'amélioration générale du confort de base des logements des ménages ordinaires, l'indicateur de pauvreté en conditions de vie synthétisant quatre dimensions que sont les difficultés de logement, l'insuffisance des ressources, les restrictions de consommation et les retards de paiement. Cet indicateur de pauvreté en conditions de

vie permet de cerner une population en partie différente de celle saisie par les indicateurs monétaires. Il met en évidence des disparités analogues du point de vue des populations touchées mais qui sont souvent plus accentuées que celles observées par les niveaux de vie.

8. Les approches combinant dépenses pré-engagées (difficilement renégociables à court terme) et niveaux de vie arbitrables sont fructueuses pour éclairer les liens entre les niveaux de vie et les conditions de vie. L'importance des dépenses non arbitrables, en particulier celles liées au logement et à l'alimentation pour les bénéficiaires de minima sociaux, montre que le niveau de vie n'est pas appréhendé par les personnes en termes abstraits ou selon une norme statistique, mais bien en référence aux biens et services qu'il permet de se procurer, voire aux opportunités qu'il offre.

9. La pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie ne se recouvrent que partiellement : en 2016, 20,2 % des ménages ordinaires sont pauvres selon l'une ou l'autre de ces deux dimensions de la pauvreté. Leur analyse conjointe se traduit par une estimation fortement augmentée de la population exposée par rapport à une approche fondée seulement sur l'une ou l'autre de ces dimensions et met en évidence un phénomène de halo de la pauvreté. Ils ont un impact particulièrement significatif sur la situation des personnes les plus touchées et les plus pauvres. Les aides au logement, les prestations familiales et les minima sociaux contribuent le plus à atténuer l'ampleur de la pauvreté et son intensité.

10. Pour sa part, l'indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale recense, pour la France métropolitaine en 2016, près de 11,5 millions de personnes qui sont menacées par la pauvreté et/ou vivent dans le dénuement matériel et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail, ce qui représente environ 18 % de la population. 23 % de ces personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont concernées par au moins deux dimensions.

11. L'approche de la pauvreté à travers les perceptions et les représentations des personnes, qu'elles soient ou non incluses dans l'une ou l'autre population recensée comme pauvre à travers des indicateurs de pauvreté monétaire ou en conditions de vie montre que ces dimensions ne se recouvrent pas entièrement. Les personnes qui se déclarent pauvres alors qu'elles disposent d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté à 60 % ont des caractéristiques indiquant, notamment, un moindre niveau de formation et l'occupation d'emplois peu qualifiés. Ces résultats rejoignent les analyses menées par l'Onpes à travers les budgets de référence et les phénomènes d'invisibilité sociale et méritent une attention particulière.

12. La France est loin de respecter sa contribution à l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par la stratégie « Europe 2020 ». Le nombre total de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'approche européenne a augmenté entre 2008 et 2016, passant de 11,1 millions à 11,5 millions de personnes. Si la part de personnes en situation de privation matérielle sévère ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail diminue, elle ne suffit pas à compenser l'augmentation sensible de la part de personnes exposées au risque de pauvreté monétaire.

Il faut six générations pour que les enfants nés dans une famille au bas de l'échelle sociale atteignent le revenu moyen selon l'OCDE. Cette très faible mobilité entre les générations a un impact économique considérable selon l'institution internationale.

L'ascenseur social en France connaît quelques ratés. Selon un rapport de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) publié ce vendredi, les personnes qui se situent en bas de l'échelle des revenus ont peu de chances de gravir les échelons.

A l'inverse, celles qui se trouvent au sommet y restent. Pour l'ensemble des pays développés, "*nos résultats présentent des conclusions inquiétantes surtout pour le bas de l'échelle [...] Les inégalités de revenus, d'opportunités sont liées à la montée des populismes et du protectionnisme*" a expliqué Gabriela Ramos, directrice de cabinet à l'OCDE et sherpa de l'organisation auprès du G20. [...]

Six générations pour atteindre le revenu moyen

Le principal enseignement pour la France est que la mobilité intergénérationnelle est clairement en panne. D'après les résultats diffusés par l'institution internationale, **il faut six générations pour que les descendants de familles modestes atteignent le revenu moyen.**

Pour parvenir à ce type de conclusion, les économistes ont comparé le statut des personnes avec celui de leurs parents en termes de revenus, de profession, de santé ou d'éducation. A titre d'exemple, 35% des hommes dont le père a de faibles revenus d'activités ont eux-mêmes de faibles revenus (la moyenne de l'OCDE se situe à 31%). Seulement 15% d'entre eux réussissent à atteindre le groupe des revenus d'activité les plus élevés. A l'inverse, 40% des personnes dont le père a des hauts revenus ont eux-mêmes des revenus élevés.

Du côté des catégories socioprofessionnelles, les résultats soulignent un véritable blocage également. "*Les enfants de cadres sont deux fois plus susceptibles de devenir cadres eux-mêmes que les enfants de travailleurs manuels*".

Enfin, la reproduction sociale est également à l'œuvre dans le système éducatif.

"*Plus de deux tiers (68%) des enfants dont les parents sont diplômés du supérieur obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur en France*".

A l'inverse, seulement 17% des enfants issus de familles n'ayant pas fait d'études supérieures, accèdent à l'université.

Un système éducatif en cause

Pour tenter d'expliquer cette faible mobilité entre les générations, les experts pointent notamment les lacunes de l'enseignement.

"*Le système éducatif français joue certainement un rôle pour expliquer le manque de mobilité sociale en bas de l'échelle. La mobilité en matière d'éducation est loin de celle observée dans les pays les plus performants (Corée, Canada, Japon) et demeure inférieure à la moyenne de l'OCDE.*"

L'OCDE est loin d'être le seul organisme à mettre en évidence les défaillances de l'école pour favoriser la mobilité des personnes. Dans la revue *Economie et statistique* publiée mercredi 13 juin, plusieurs chercheurs soulignent également les conséquences des mauvaises performances éducatives sur la mobilité sociale de la France au regard des autres pays développés.

"La mobilité sociale d'un système scolaire est étroitement liée à l'inégalité scolaire entre élèves et entre écoles. **Les pays comme la Belgique ou la France avec une forte inégalité scolaire sont aussi caractérisés par une faible mobilité sociale à l'école.**"

Selon Gabriela Ramos, *"les pays qui ont le plus investi en matière d'éducation ont permis plus de mobilité sociale"* mais les orientations budgétaires sont primordiales pour assurer un système plus efficient. Outre le système éducatif, d'autres paramètres sont pris en compte par l'organisme international.

"Malgré l'accès généralisé à l'éducation de la petite enfance et la gratuité du système d'éducation, les chances de réussite professionnelle des jeunes dépendent fortement du quartier dans lequel ils grandissent et du niveau de capital humain et social de leurs parents."

Une mobilité sociale limitée au cours de la vie

Outre la mobilité entre les générations, l'OCDE a également étudié la mobilité intra générationnelle, qui s'intéresse à l'évolution des revenus d'une personne au cours de sa vie. Et leur conclusion est préoccupante. Au niveau des revenus, l'immobilité est particulièrement visible lorsque les auteurs s'intéressent aux catégories de population. Les personnes du quintile inférieur de revenu (les 20% des personnes ayant les revenus les plus faibles) ont peu de chance de s'élever en termes de revenus. Selon les résultats de l'OCDE, 64% des personnes de ce groupe restent bloqués en bas de l'échelle. Cette situation aurait même empiré depuis les années 1990. Au sommet, l'immobilité est encore plus marquée. 67% des personnes faisant partie des revenus les plus élevés y restent sur une période de quatre ans.

Le chômage de longue durée pèse sur la mobilité

La faible mobilité des revenus au cours d'une vie est étroitement liée au chômage de longue durée selon les économistes. En France, ce phénomène concerne un nombre toujours plus important de personnes. Selon les dernières données de Pôle emploi, ils étaient 2,56 millions comptabilisés en chômeurs de longue durée (durée supérieure à un an) sur un total de 5,6 millions d'inscrits toutes catégories confondues.

Les contrats courts peuvent également freiner la mobilité des revenus. *"Les personnes sans emploi qui acceptent un emploi sont également moins susceptibles de gravir l'échelle des revenus, notamment parce qu'un certain nombre d'entre elles se retrouvent dans des contrats de courte durée."* Et le phénomène ne risque pas de s'améliorer. Selon de récents chiffres du ministère du Travail, les recrutements en contrat à durée déterminée (CDD) représentaient 87 % des intentions d'embauche fin 2015, en hausse de 12 points depuis le début des années 2000.

Par contre, les experts de l'organisation soulignent que la France réussit à mieux amortir les événements tels que l'arrivée d'un enfant ou un divorce. *"Le taux élevé de participation des femmes au marché du travail et leur inscription dans les structures d'accueil institutionnalisées jouent un rôle majeur dans l'atténuation de ces effets."*

Réduire les écarts scolaires

Pour parvenir à améliorer la mobilité sociale, Gabriela Ramos recommande *"de mettre la priorité sur ceux qui sont les plus faibles"*.

Ces efforts doivent passer par une réduction *"des écarts scolaires entre les enfants issus des milieux socio-économiques différents en apportant un soutien sur mesure aux écoles accueillant des enfants issus des milieux défavorisés ; poursuivre les efforts pour réduire le taux de décrochage scolaire au collège et au lycée"*.

L'OCDE préconise également de s'attaquer au chômage de longue durée et aux inégalités territoriales. [...]

L'air du temps est aux passions tristes. Sous prétexte de se défaire de la bien-pensance et du politiquement correct, on peut accuser, dénoncer, haïr les puissants ou les faibles, les très riches ou les très pauvres, les chômeurs, les étrangers, les réfugiés, les intellectuels, les experts. De manière à peine plus nuancée, on se défie de la démocratie représentative, accusée d'être impuissante, corrompue, éloignée du peuple, soumise aux lobbies et tenue en laisse par l'Europe et la finance internationale.

Des colères et des accusations naguère tenues pour indignes ont désormais droit de cité. Elles envahissent Internet. Dans un grand nombre de pays, elles ont trouvé une expression politique avec les nationalismes et les populismes autoritaires. Et la vague monte encore, en Grande-Bretagne comme en Suède, en Allemagne comme en Grèce. La question sociale, qui offrait un cadre à nos représentations de la justice, semble se dissoudre dans les catégories de l'identité, du nationalisme et de la peur.

Cet essai vise à comprendre le rôle des inégalités sociales dans le déploiement de ces passions tristes. Mon hypothèse est la suivante : c'est moins l'ampleur des inégalités que *la transformation du régime des inégalités* qui explique les colères, les ressentiments et les indignations d'aujourd'hui. Alors que les inégalités paraissaient enchâssées dans la structure sociale, dans un système perçu comme injuste mais relativement stable et lisible, elles se diversifient et s'individualisent aujourd'hui. Avec le déclin des sociétés industrielles, elles se multiplient, changent de nature, transformant profondément l'expérience que nous en avons.

La structure des inégalités de classe se diffracte en une somme d'épreuves individuelles et de souffrances intimes qui nous remplissent de colère et nous indignent, sans avoir – pour le moment – d'autre expression politique que le populisme.

La perception des inégalités

Pour expliquer ces changements, les explications ne manquent pas. La plupart d'entre elles montrent comment les sociétés industrielles, nationales et démocratiques ont été bousculées par les transformations du capitalisme, par la mondialisation, par l'effondrement de l'Union soviétique, par la crise de 2008 et par le terrorisme. Les gouvernements sont impuissants face aux crises et aux menaces. Les travailleurs peu qualifiés sont soumis à la concurrence des pays émergents, devenus les usines du monde.

Pour la plupart des analystes, le néolibéralisme (d'ailleurs assez vaguement défini) apparaît comme la cause essentielle de ces transformations et de ces inquiétudes. Non seulement la vague néolibérale détruirait les institutions et les acteurs de la société industrielle, mais elle imposerait un nouvel individualisme, cassant les identités collectives et les solidarités, brisant la civilité et la maîtrise de soi. Bref, « c'est la crise » et « c'était mieux avant ».

L'attention accordée à la transformation des inégalités ne doit pas conduire à sous-estimer leur accroissement ou, plus exactement, l'épuisement de la longue tendance à leur réduction qui a marqué les décennies d'après-guerre. Partout, le centile le plus riche de la population s'est enrichi et a capté la plus grande part de la croissance. Alors qu'en 1970 les 1 % les plus riches recevaient 8 % des revenus aux États-Unis, 7 % en Grande-Bretagne et 9 % en France, en 2017, leur part est montée à

22 % aux États-Unis et à 13 % en Grande-Bretagne (en restant stable à 9 % en France)¹. Les inégalités se creusent en faveur des très hauts revenus, ceux du capital et des très hauts salaires.

Elles se renforcent encore plus si l'on tient compte des patrimoines. Après une longue période de réduction de la part du patrimoine sur les salaires entre 1918 et 1980, les patrimoines ont pris leur revanche : en raison de la faible croissance, les intérêts du capital et le prix du foncier croissent désormais plus vite que les salaires². Les très riches sont devenus si riches qu'ils font sécession, quand la grande majorité de la population a le sentiment de voir sa situation se dégrader.

Bien que l'on puisse tenir le chômage pour une inégalité intolérable, en France, les inégalités de revenus s'accroissent, mais sans « exploser ». Selon les données de l'Insee de 2014, l'indice de Gini (qui mesure l'amplitude des inégalités) passe de 0,34 en 1970 à 0,28 en 1999 et à 0,31 en 2011. Cependant, entre 2003 et 2007, les 10 % les plus pauvres ont gagné 2,3 % de la richesse supplémentaire, lorsque les 10 % les plus riches en ont gagné 42,2 %. Comme partout, la croissance des très hauts salaires explique ces écarts³ et, plus encore, celle des inégalités de patrimoine, puisque les 10 % les plus riches possèdent 47 % du patrimoine, et le centile supérieur, 17 %. Toutefois, la pauvreté (définie à 60 % du revenu médian) a plutôt régressé. Entre 1970 et 2016, la population pauvre est passée de 17,3 à 13,6 %.

Depuis près de trente ans, environ 80 % des Français pensent que les inégalités s'accroissent, même dans les périodes où ce n'est pas le cas. Elles sont perçues comme se renforçant parce que nous sortons de la longue période où il semblait aller de soi que les inégalités sociales se réduiraient continûment, ne serait-ce que par l'élévation du niveau de vie. En définitive, beaucoup d'inégalités s'accroissent, tandis que quelques autres diminuent. Dès lors, il serait erroné d'établir une corrélation mécanique entre l'amplitude des inégalités et la façon dont les individus les perçoivent, les justifient ou s'en indignent.

Souffrir « en tant que »

Nous nous trouvons dans une situation paradoxale : l'accentuation plus ou moins forte des inégalités se conjugue avec l'épuisement d'un certain régime d'inégalités, celui des classes sociales formé dans les sociétés industrielles. Alors que les inégalités sociales paraissaient inscrites dans l'ordre stable des classes et de leurs conflits, les clivages et les inégalités ne cessent aujourd'hui de se multiplier, et chaque individu est comme traversé par plusieurs d'entre elles. Dans le vaste ensemble qui englobe tous ceux qui ne sont ni au sommet ni au bas de la hiérarchie sociale, les clivages ne se superposent plus de façon aussi nette, aussi tranchée que naguère, alors que la position dans le système des classes semblait agréger toutes les inégalités d'un coup.

Il ne s'agit pas là d'une vaste classe moyenne à laquelle disent pourtant appartenir la majorité des individus, mais d'un monde fractionné selon une multitude de critères et de dimensions. Il se constitue un univers social dans lequel nous sommes plus ou moins inégaux en fonction des divers biens économiques et culturels dont nous disposons et des diverses sphères auxquelles nous appartenons. Nous sommes inégaux « en tant que » : salarié plus ou moins bien payé, protégé ou précaire, diplômé ou pas, jeune ou âgé, femme ou homme, vivant dans une ville dynamique ou dans un territoire en difficulté, dans un quartier chic ou dans une banlieue populaire, seul ou en couple, d'origine étrangère ou pas, blanc ou pas, etc. Cette liste, infinie, n'est pas vraiment nouvelle.

¹ C. Garcia-Penalosa, « Les inégalités dans les modèles macro-économiques », *Revue de l'OFCE*, 2017/4, n°153, p. 105-131.

² T. Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.

³ O. Godechot, *Working Rich. Salaires, bonus, appropriation du profit dans l'industrie financière*, Paris, La Découverte, 2007.

En revanche, la multiplication des critères d'inégalité est relativement peu congruente ou « intégrée », dès que l'on s'éloigne des groupes qui accumulent tous les avantages ou tous les handicaps. Il y a beaucoup de monde entre les familles Groseille et les familles Le Quesnoy. D'ailleurs, notre vocabulaire social a de plus en plus de mal à nommer les ensembles sociaux pertinents. Aux classes sociales et aux strates qui dominaient le vocabulaire des sociologues s'ajoutent sans arrêt des notions mettant au jour de nouveaux critères d'inégalité et de nouveaux groupes : les classes créatives et les immobiliers, les inclus et les exclus, les stables et les précaires, les gagnants et les perdants, les minoritaires stigmatisés et les majoritaires stigmatisants, etc.

Par surcroît, chacun de ces ensembles est lui-même traversé par une multitude de critères et de clivages, en fonction desquels on est plus ou moins égal (ou inégal) aux autres. Cette représentation et cette expérience des inégalités s'éloignent progressivement de celles qui dominaient la société industrielle, à une époque où la position de classe paraissait associée à un mode de vie, à un destin et à une conscience.

L'expérience des inégalités

La multiplication des inégalités, plus encore le fait que chacun est confronté à des inégalités multiples, transforme profondément l'expérience des inégalités. D'abord, les inégalités sont vécues comme une expérience singulière, comme une épreuve individuelle, comme une mise en cause de sa propre valeur, une manifestation de mépris et une humiliation. On glisse progressivement de l'inégalité des positions sociales au soupçon de l'inégalité des individus, qui se sentent d'autant plus responsables des inégalités qui les affectent qu'ils se perçoivent comme étant libres et égaux en droits, avec le devoir de l'affirmer.

Aussi n'est-il pas étonnant que le respect soit l'exigence morale la plus fortement revendiquée aujourd'hui – non pas le respect et l'honneur dus au rang, mais le respect dû à l'égalité. Comme Tocqueville en avait l'intuition, même quand elles se réduisent, les inégalités sont de plus en plus douloureusement vécues. La multiplication et l'individualisation des inégalités élargissent l'espace des comparaisons et accentuent la tendance à s'évaluer au plus près de soi. En effet, dans ce nouveau régime, les « petites » inégalités semblent bien plus pertinentes que les « grandes ».

Les grandes inégalités, opposant la plupart d'entre nous aux 1 % les plus riches, sont moins significatives et nous mettent moins en cause que les inégalités qui nous distinguent de ceux que nous croisons tous les jours. Surtout, les inégalités multipliées et individualisées ne s'inscrivent dans aucun « grand récit » susceptible de leur donner du sens, d'en désigner les causes et les responsables, d'esquisser des projets pour les combattre. Épreuves singulières et intimes, elles sont comme dissociées des cadres sociaux et politiques qui les expliquaient, procuraient des raisons de lutter ensemble, offraient des consolations et des perspectives.

La distance entre les épreuves individuelles et les enjeux collectifs ouvre l'espace au ressentiment, aux frustrations, parfois à la haine des autres, pour éviter de se mépriser soi-même. Elle engendre des indignations, mais, pour le moment, celles-ci ne se transforment pas en mouvements sociaux, en programmes politiques, ni en lectures raisonnées de la vie sociale. L'expérience des inégalités alimente les partis et les mouvements que, faute de mieux, on qualifie de « populistes ». Ceux-ci s'efforcent de surmonter la dispersion des inégalités en opposant le peuple aux élites, les Français aux étrangers, et instaurent une économie morale dans laquelle le rejet des autres et l'indignation restituent au citoyen malheureux sa valeur et sa dignité.

Les dépenses de protection sociale

« Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 759,1 milliards d'euros en France 2016

Les prestations de protection sociale représentent 94,1 % de l'ensemble des dépenses de protection sociale, soit 714,5 milliards d'euros en 2016. Les autres dépenses sont constituées de frais de gestion, de frais financiers, etc. Les prestations de protection sociale progressent de 1,8 % en 2016, contre +1,7 % en 2015.

La dynamique des prestations de protection sociale a ralenti depuis 2010

Si les prestations de protection sociale ont progressé à un rythme soutenu entre 2000 et 2010 (+4,3 % par an en moyenne), leur croissance est nettement plus modérée depuis : elles augmentent de 2,8 % par an entre 2010 et 2014, puis de moins de 2 % par an en 2015 et 2016. Les mesures de maîtrise des dépenses, en particulier la montée en charge des réformes des retraites et le respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) depuis 2010, ont contribué au ralentissement de la croissance des prestations de protection sociale.

La France et les pays du nord de l'Europe consacrent plus de 30 % du PIB à la protection sociale

Les prestations de protection sociale, tous risques confondus, atteignent 27,5 % du PIB dans l'UE-28. L'importance des systèmes de protection sociale varie fortement entre les pays de l'UE-15 d'une part, où les prestations représentent en moyenne 28,3 % du PIB, et les 13 autres États membres d'autre part, où la moyenne atteint 18,0 % du PIB. En France, en 2016, les prestations de protection sociale représentent 32,1 % du PIB.

La santé et la vieillesse-survie représentent de loin les principaux postes de dépenses, en France comme en Europe

La répartition des dépenses de prestations sociales entre les six grands risques sociaux reflète les caractéristiques sociodémographiques des pays et les priorités retenues par les États membres de l'Union européenne.

Les dépenses au titre du risque **vieillesse-survie**, qui comprennent principalement le versement des pensions de retraite, constituent la part la plus importante du total des prestations dans la quasi-totalité des pays européens (46 % au sein de l'UE-28). Le vieillissement démographique contribue en effet largement à la croissance des dépenses du risque vieillesse-survie, avant comme après la crise. En consacrant 46 % du total des prestations à ce risque, la France se situe dans la moyenne européenne. Le risque **santé** est le deuxième poste de dépenses de prestations. Il représente en moyenne 37 % du total des prestations de l'UE-28 et 35 % du total des prestations en France.

En France comme en Europe, les autres risques sociaux représentent des parts nettement moindres de la dépense. Ainsi, en France en 2016, le risque **famille** constitue 8 % des prestations sociales, le risque **emploi** 6 % et les risques **logement** et **pauvreté-exclusion sociale** représentent chacun 3 % des prestations sociales.

[...]

En 2016, la France consacre entre 40,5 et 57,0 milliards d'euros à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2016, la France consacre entre 1,8 % et 2,6 % du PIB à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet effort augmente depuis dix ans de 3,0 % par an en moyenne, sous l'effet notamment du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale mis en œuvre depuis 2013.

La dépense de minima sociaux augmente fortement de 2006 à 2016 (+3,8 % par an en moyenne)

Les minima sociaux¹, premier levier de la lutte contre la pauvreté, constituent un filet de sécurité pour les plus démunis, pour un montant de 26,6 milliards d'euros en 2016. La dépense totale de minima sociaux a augmenté continûment entre 2006 et 2016 (+3,8 % par an en moyenne). Près des trois quarts de cette dépense est effectuée au titre du revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les revalorisations exceptionnelles ont accru la croissance des minima sociaux

Depuis sa création en 2009, les montants servis au titre du RSA socle augmentent fortement (+6,1 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2016). Les prestations versées au titre de l'AAH ont aussi progressé rapidement de 2006 à 2016 (+5,6 % par an en moyenne). Ces évolutions s'expliquent à la fois par des revalorisations exceptionnelles (+10 % en 5 ans dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale à partir de 2013 pour le RSA ; +25 % entre 2007 et 2012 pour l'AAH) et par la croissance des bénéficiaires (le nombre d'allocataires cumulés du RSA socle, du RMI et de l'API augmente de 31 % entre 2009 et 2015, celui des bénéficiaires de l'AAH de 36 % de 2006 à 2016).

Les autres prestations sociales de lutte contre la pauvreté représentent 11,9 milliards d'euros

D'autres prestations sociales, telles que la prime d'activité, les prestations liées à l'hébergement des personnes en difficulté, les prestations des centres communaux d'action sociale, etc., ont vocation à lutter contre la pauvreté. Elles représentent 11,9 milliards d'euros en 2016. La prime d'activité, qui se substitue en 2016 au volet activité du RSA et à la prime pour l'emploi, constitue le principal poste de dépenses avec 4,1 milliards d'euros.

La fiscalité, un autre moyen pour l'État d'aider les ménages en difficulté

En 2016, 49 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés sur le revenu, contre 40 % en 2007. En outre, les exonérations et dégrèvements à destination des ménages modestes représentent 2,0 milliards d'euros en 2016.

Prestations familiales et allocations logement : une part substantielle du revenu des ménages modestes

Les prestations familiales et les allocations logement représentent respectivement 11 % et 14 % du revenu disponible des ménages pauvres (contre 13 % pour les minima sociaux) et participent ainsi activement à l'amélioration de leur niveau de vie. Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales qui contribuent le plus à la lutte contre la pauvreté (2,9 milliards d'euros versés aux ménages pauvres). En outre, 55 % des prestations logement bénéficient à des ménages pauvres, soit 10,0 milliards d'euros en 2016.

[...]

¹ Cabannes P.-Y., Richet-Mastain L. (dir.). (2017, juillet). *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

La pauvreté et l'exclusion sociale en Europe

Les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale le sont du fait de la **pauvreté monétaire**, de **privations matérielles sévères**, ou parce qu'elles vivent dans des ménages à **faible intensité** de travail. Ces trois composantes renvoient à différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La pauvreté monétaire mesure les inégalités de revenus. La privation matérielle sévère reflète des conditions de vie contraintes par l'absence de plusieurs biens ou consommations essentiels. La faible intensité de travail correspond à une situation d'exclusion du marché du travail.

Objectif de l'Union européenne : réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018

En 2008, 116 millions de personnes étaient confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. **Dans le cadre de cet objectif général, la France ambitionnait une baisse de 1,9 million**, l'Italie de 2,2 millions et l'Espagne de 1,4 à 1,5 million. Certains pays ont toutefois choisi de définir leur objectif d'inclusion sociale en utilisant d'autres indicateurs, comme l'Allemagne qui visait une diminution des effectifs de chômeurs de longue durée de 320 000 personnes. Le Royaume-Uni ne s'est pas fixé d'objectif chiffré.

Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale a globalement augmenté de 0,8 million dans les pays de l'UE-27 entre 2008 et 2016

À l'échelle des 27 pays de l'UE (UE hors Croatie, celle-ci n'ayant adhéré à l'UE qu'en 2013), les plus fortes hausses du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ont eu lieu dans les années qui ont suivi la crise, de 2009 à 2012. La baisse s'est amorcée en 2013 et s'est poursuivie les trois années suivantes avec, en 2015, la plus forte diminution observée depuis la crise.

Le taux de pauvreté et d'exclusion sociale en France est l'un des plus faibles de l'UE-27

Seuls 5 autres pays sur les 27 ont un taux de pauvreté et d'exclusion sociale inférieur au taux français. En France, de 2008 à 2016, le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 313 000. Toutefois, **en part de la population, ce taux a légèrement diminué sur cette période, de 18,5 % à 18,2%**.

Dans l'UE-27, le taux moyen de pauvreté et d'exclusion sociale est passé de 23,7 % à 23,4 % entre 2008 et 2016. Le taux de risque de pauvreté monétaire et la part des personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail sont en hausse entre 2008 et 2016 (respectivement +0,7 et +1,3 point), tandis que la privation matérielle sévère diminue (-1,0 point). Cette diminution du taux de privation matérielle sévère est particulièrement marquée dans les pays ayant intégré l'UE entre 2004 et 2007.

Dans les nouveaux États membres, le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue de 6 millions entre 2008 et 2016

La hausse de la pauvreté et de l'exclusion sociale concerne surtout les pays de l'UE-15. Ces pays comptent 6,8 millions de personnes en plus dans cette situation entre 2008 et 2016, dont près de 90 % sont **concentrés dans trois pays : l'Italie, la Grèce et l'Espagne**.

À l'inverse, dans les États membres ayant intégré l'UE entre 2004 et 2007, le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue d'un cinquième. La Pologne et la Roumanie représentent à elles seules plus des trois quarts de cette baisse.

La nécessité d'accroître l'effort en faveur des plus défavorisés ne fait de doutes pour presque personne, en tout cas pas pour moi. Mais il n'est pas sûr que l'instauration d'un « revenu minimum » soit le meilleur moyen d'y parvenir. Bien au contraire : ce mécanisme comporte de graves inconvénients, à la fois dans ses modalités et dans son principe, qui doivent lui faire préférer une amélioration des procédures déjà existantes en matière d'aide aux plus pauvres.

Deux problèmes techniques rendent son application malaisée. Selon ses partisans, le revenu minimum consiste en général à porter le revenu des personnes pauvres à un niveau jugé nécessaire et fixé d'avance grâce à une prestation « complétive ». Tout repose donc sur la détermination du revenu réel des personnes qu'on souhaite aider. Dans l'état actuel des connaissances statistiques, cette détermination est pratiquement impossible. Quelque 40% des ménages sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Pour combler cette lacune, il faudra mettre en place un système d'appréhension des revenus lourd, bureaucratique et bientôt inquisitorial.

Il faudra aussi résoudre des difficultés de mesure très complexes : comment mettre sur le même plan celui qui vit sur une petite ferme qui lui appartient et qui lui permet de se nourrir gratuitement, et celui qui dispose du même revenu monétaire et survit beaucoup plus durement dans une chambre de bonne à Paris ?

Il faudra ensuite fixer le niveau de revenu minimum qu'on souhaite instaurer. Plusieurs instances internationales se sont prononcées pour un montant équivalent à la moitié du revenu national moyen par tête. En France, ce critère revient à assurer un revenu minimum voisin du Smic. Le coût financier d'une telle mesure serait énorme. Peut-on alourdir les comptes sociaux déjà mal en point d'une telle charge financière ? Que diront par ailleurs ceux qui reçoivent le Smic en échange d'un travail long et pénible quand ils verront leur voisin inoccupé toucher la même somme ? Sans même parler de la « désincitation » au travail produite par le système, il n'est pas meilleur moyen de garantir l'impopularité massive du revenu minimum. On peut en fixer le montant à un niveau plus bas. Beaucoup parlent d'une somme d'environ 2000 francs par mois : c'est le niveau auquel est aujourd'hui fixé le revenu qu'une collectivité locale peut garantir à ses administrés les plus défavorisés et pour lequel elle obtient une aide de l'Etat.

Autrement dit, le revenu minimum existe déjà dans beaucoup de régions. Mais il n'est pas uniforme ni officialisé par des mesures nationales. Dès lors pourquoi ne pas franchir le pas et généraliser le système actuel ? C'est là qu'on arrive à l'argument de principe. Qu'on le veuille ou non, l'instauration d'un revenu minimum national et uniforme revient à désigner officiellement une catégorie de Français nécessiteux et assistés. Au lieu d'une continuité psychologique entre très pauvres, pauvres et moins pauvres, on élève une barrière administrative entre ceux qui font partie de la société et ceux qui sont au dehors. Mesure de solidarité apparente, le revenu minimum se changera vite en système de ségrégation. Bref, il y aura d'un côté ceux qui payent sans recevoir et de l'autre ceux qui reçoivent sans payer, une France aux crochets d'une autre. Rien de tel pour couper un pays en deux.

Le revenu minimum a enfin pour défaut d'appliquer le même traitement à des gens essentiellement différents. Les très pauvres le sont en raison de situations très diverses : parfois c'est l'âge qui explique leurs difficultés, parfois la maladie, le chômage... ou la paresse. A revenu monétaire égal, les ruraux et les citadins sont dans deux mondes séparés.

Si bien qu'un système décentralisé, personnalisé, adapté aux situations particulières serait de loin supérieur à une mesure à la fois simpliste et souvent dangereuse. Les communes et les départements aident déjà les plus pauvres, généralement en échange d'un effort plus ou moins grand d'insertion. Les travailleurs sociaux sont les mieux à même d'évaluer sur le terrain la réalité des besoins. Il faut aider les intéressés, les encourager et favoriser leur intégration dans la société et non leur appliquer une règle abstraite et aveugle.

[...]

L'idée que les plus pauvres seraient responsables de leur situation progresse.

Alors que la pauvreté s'est accrue en France année après année depuis 2008 (le taux de pauvreté monétaire a atteint 14,3% de la population en 2011, son niveau le plus haut depuis 1996), **la solidarité envers les plus démunis n'apparaît plus véritablement comme une idée fédératrice de la société française**. Cette évolution de l'opinion a de quoi surprendre, car habituellement, en période de crise, les Français se montrent plutôt compatissants⁴. L'année qui a suivi le déclenchement de la crise économique, la solidarité avait progressé mais l'opinion s'est ensuite très vite retournée, et depuis 2009, les opinions se sont franchement « durcies ». Plusieurs indicateurs en attestent. [...]

Tout d'abord, malgré une préoccupation croissante pour le chômage et la croissance réelle du chômage depuis le début de la crise (de 6,8% au premier trimestre 2008 à 9,9% au quatrième trimestre 2013), l'idée selon laquelle s'ils le voulaient vraiment, la plupart des chômeurs pourraient trouver un emploi progresse : elle est maintenant nettement majoritaire, avec 64% d'opinions favorables (+4 points par rapport à 2013).

Ensuite, la part d'individus considérant que faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités (vs. leur permet de vivre) n'a jamais été aussi élevée.

Enfin, 37% des personnes interrogées considèrent que les personnes qui vivent dans la pauvreté n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir. Elles n'étaient que 25% à défendre ce point de vue au lendemain de la crise économique.

Les politiques sociales mises en causes

Le corollaire de cette moindre empathie est **la remise en cause du bienfondé** ou tout du moins de l'**efficacité** de la mise en œuvre des politiques sociales. Les craintes de **déresponsabilisation** des différentes mesures d'aide aux plus démunis n'ont jamais été aussi fortes qu'aujourd'hui. Ainsi, certaines idées se sont propagées très vite dans la société ces dernières années avec une accélération en 2014 : le sentiment que les pouvoirs publics font trop ou ce qu'ils doivent pour les démunis et la crainte que le RSA incite les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail sont devenus pour la première fois majoritaires (elles recueillent respectivement 54% et 53% de suffrages), progressant respectivement de +11 points et +7 points entre 2008 et 2014. Dans le même registre, l'idée qu'il est plus avantageux de percevoir des minima sociaux que de travailler avec un bas salaire a progressé de +9 points, atteignant 76% de la population en 2014.

[...]

Enfin, après être restée relativement stable entre 1982 et 2009, **l'opinion s'est entièrement retournée entre 2008 et 2014 au sujet des aides à apporter aux familles modestes**. La proportion de Français

⁴ Régis BIGOT et Émilie DAUDEY, La sensibilité de l'opinion publique à l'évolution de la pauvreté, Document de travail, Série études et recherche, DREES, n° 126, juin 2013, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/serieetud126.pdf> ; Et l'on peut rajouter que, par rapport à de nombreux pays d'Europe, les Français témoignent d'une plus grande solidarité à l'égard des plus démunis. Cf. une étude récente du CREDOC pour l'ONPES : « Les Français sont parmi les plus solidaires en Europe », Penser l'assistance, rapport thématique de l'ONPES, mai 2013, p. 58-65, <http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/RapportONPESPenserlassistance-mai2013.pdf>

qui pensent que « les aides aux familles qui ont des enfants est suffisante » est en très forte croissance depuis le début de la crise, passant de 31% à 63% (+32 points).

[...]

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour comprendre le **scepticisme croissant** des Français quant à l'utilité du maintien du modèle social dans sa forme actuelle⁵. Les Français pensent que les caisses de l'État sont vides et que les aides sociales ne peuvent plus être aussi généreuses que par le passé. La **crise de défiance** dans le politique et la déception par rapport au manque d'efficacité des politiques sociales et de lutte contre le chômage sous-tendent aussi l'idée que c'est d'abord aux individus eux-mêmes de se prendre en main.

Par ailleurs, ce n'est peut-être pas le fait d'aider les plus fragiles qui est remis en cause mais plutôt les risques de **désincitations** que cela pourrait engendrer. La DREES⁶ remarque, par exemple, que depuis 2008, les Français sont plus nombreux à penser que les allocations familiales et chômage doivent bénéficier aux seuls cotisants et non à tous. L'enquête « Conditions de vie et aspirations » du CREDOC révèle qu'une part importante de Français (78%) pensent qu'il faut privilégier les aides en nature plutôt que les aides monétaires.

Il importe aussi de prendre en compte la **situation financière des classes moyennes, qui s'est dégradée** continûment depuis une vingtaine d'année avec l'augmentation des « dépenses contraintes », et notamment l'explosion des charges liées au logement (envolée des prix d'achat des logements, augmentation des loyers plus rapides que l'augmentation des revenus des locataires, augmentation des dépenses d'énergie de chauffage du logement, etc.)⁷. Les classes moyennes sont aujourd'hui confrontées à des difficultés qu'elles pensaient réservées aux plus modestes.

Ces difficultés financières croissantes des strates intermédiaires de la population rendent de plus en plus difficilement acceptables la relative inefficacité du système socio-fiscal français, dans lequel les classes moyennes supérieures contribuent proportionnellement davantage que les plus aisés et dans lequel **les classes moyennes inférieures sont relativement « oubliées »** par rapport au soutien dont bénéficient leurs homologues dans d'autres pays⁸.

L'attitude à adopter envers « les riches » divise la population

L'idée que les plus aisés doivent donner aux plus modestes perd du terrain depuis deux ans. En effet, près de trois quarts (71%) des Français souhaitaient une plus grande **redistribution** des richesses en 2012. Ce taux n'atteint plus que 55% en 2014 (-16 points). Les réponses à cette question sont volatiles d'une année sur l'autre et semblent **liées à l'actualité politique**. Effectivement, le sentiment que les riches sont déjà suffisamment taxés n'est certainement pas sans lien avec l'arrivée de la gauche à la tête de l'État en 2012 : les mesures prises par le gouvernement socialiste (augmentation des impôts) ont pu amener à renforcer l'idée que la redistribution des riches vers les plus modestes est déjà assez ou trop élevée en France. D'ailleurs, depuis début 2012, une part minoritaire mais croissante de sondés pense que les inégalités ont tendance à se réduire : ils n'étaient que 12% en 2013, ils sont aujourd'hui 17% (+5 points). [...]

⁵ Sandra Hoibian, « Le modèle social à l'épreuve de la crise ? Baromètre de la cohésion sociale 2014, enquête pour la DGCS », publication à venir

⁶ DREES, « Inquiets de la montée des inégalités, les Français restent attachés à leur système de protection sociale », Baromètre d'opinion DREES 2013, février 2014, http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/barometre_drees_synthese2013.pdf

⁷ Régis Bigot, Fins de mois difficiles pour les classes moyennes, Edition de l'Aube, 2010

⁸ Régis Bigot, Émilie Daudey, Jörg Muller, Guillaume Osier, « En France, les classes moyennes inférieures bénéficient moins de la redistribution que dans d'autres pays », *Consommation et modes de vie*, n°264, novembre 2013, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/264.pdf>

Contribution du Secours Catholique (21 fév. 2018) : *Faire de la participation des personnes concernées un levier d'une meilleure gouvernance à tous les niveaux territoriaux*

La participation des usagers, et en particulier celle des personnes en situation de précarité, est un principe aujourd'hui reconnu dont la pratique progresse modestement.

Certes il existe quelques instances nationales comme le CNLE ou le CNRPA et des instances locales pour lesquelles le principe de la participation est inscrit dans la loi comme les équipes pluridisciplinaires RSA départementales, les comités d'usagers dans des CCAS ou les collèges d'usagers prévus dans la gestion du FSL. La DGCS a diffusé un kit de la participation, un certain nombre d'associations s'appuient sur la participation dans leurs actions, et la vivent dans leurs instances. On observe bien que de plus en plus d'administrations développent la consultation des usagers pour mieux comprendre les questions de non recours, tester des courriers ou des procédures en ligne (comme la mise en place du simulateur des droits.). Les temps de concertation nationale, les conférences de consensus, tels que les Etats généraux de l'alimentation ou de la mobilité, la concertation en cours sur la pauvreté des enfants et des jeunes inscrivent dans leur organisation une place pour la participation et l'expression des personnes en précarité, même s'il faut bien reconnaître que les conditions de préparation et d'accompagnement des personnes ne sont souvent pas les meilleures. Au Secours catholique, nous sommes chaque semaine conviés par des administrations, des agences de l'Etat et même par des entreprises privées pour contribuer à des temps d'analyses sur les pratiques administratives, tester de nouveaux dispositifs et faire des propositions sur la place du numérique, le non recours.

Mais dans les faits, cette pratique reste trop marginale et surtout n'est pas déclinée dans les territoires. Les consultations des usagers par les administrations ne vont pas toujours assez loin et les avis des personnes sont superficiellement pris en compte : les contraintes administratives restent premières, au lieu d'être mises au service des besoins et des droits des personnes. De plus en plus de départements squeezen les équipes pluridisciplinaires RSA, prévues conformément au Guide de recommandations : "**Participation des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active au dispositif**". Trop peu sont organisées pour permettre une réelle participation de représentants d'allocataires. Il faudrait aussi évaluer avec eux l'effectivité de la participation de demandeurs d'emploi au sein des Comités de liaison de Pôle Emploi. Seules une douzaine de villes ont instauré des comités d'usagers dans leurs CCAS et nous attendons avec intérêt comment va être appliqué le récent décret précisant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), prévoyant notamment à l'article 1 que le comité responsable du plan comprend au moins un représentant des personnes concernées par le besoin vital de logement ou d'hébergement décent, et parfois de solliciter pour cela le Comité FSL rattaché au Plan.

En fait sur les territoires, les acteurs publics n'ont que peu développé la pratique de la participation, les élus et responsables administratifs y sont en général très peu sensibilisés, et pas formés. Quand il y a des concertations locales, les associations sont bien souvent oubliées et les personnes concernées encore plus.

Pourtant quand elles existent ces démarches donnent de bons résultats. Dans les Hauts de Seine et le Vaucluse, les préfets ont invité des personnes en précarité au Comité de Pilotage (à contribuer à l'élaboration) des schémas de domiciliation. L'exemple de l'expérimentation Territoires 0 chômeur de Longue durée montre bien que quand on associe tous les acteurs concernés, y compris les personnes concernées, en l'occurrence des personnes au chômage, on fait bouger des lignes, on crée de l'innovation et du dynamisme et on permet aux personnes de se projeter dans l'avenir et d'avancer. Là où elles sont consultées les personnes apportent de vraies propositions d'amélioration des courriers, des modes d'accueil et d'accompagnement, des fonctionnements des dispositifs. Au sein du Secours catholique nous constatons que lorsque des groupes de personnes réfléchissent à leurs difficultés, se mobilisent, elles créent des nouvelles relations avec les institutions locales, contribuent à faire bouger des lignes, à changer des pratiques, à améliorer l'accès aux droits ou à obtenir des services locaux mieux adaptés aux besoins des personnes.

Au-delà il s'agit aussi bien sûr de favoriser le changement de regard à l'égard des personnes en situation de pauvreté. L'impulsion doit particulièrement venir des responsables politiques (et associatifs, prêchant l'exemple grâce à leur propre gouvernance) et se diffuser dans la société, entraînant des changements de pratiques à tous les échelons, de la part des citoyens et des professionnels du travail social.

[...]

